

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 27 Juin 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 21 Juin 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, JAILLOT Annick, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, , **Excusés :** BARBIER Roger, BERNARD Colette (pouvoir à Rollin P.), BOUILLON Sandra, BOUZOUA Yasmina, CLAVEL Eric, ESCURAT Elisabeth, GAUTHERON François, GUYOT Justine (pouvoir à Monnette JM.), HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LEROY Anne, MOREAUX Jacques (pouvoir à Jaillot A.), RENARD Cyril, ROY Barbara (pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François, SIMONNET Pascale, THEVENET Pascal (pouvoir à Schwarz F.), VENUAT Éric, **Secrétaire de séance :** GRZESKOWIAK Ingrid **En exercice :** 44. **Présents :** 25. **Votants :** 31

22. Environnement : Convention de déversement des eaux usées d'ANVIS au réseau collectif de la ville de Decize

La société ANVIS située sur la ZA du Four à Chaux a sollicité la Communauté de Communes pour l'établissement d'une convention de déversement de ses eaux usées au réseau collectif.

Ce contrat est une convention tripartite passé entre l'entreprise, la communauté de communes et la commune (en qualité d'exploitant du système d'assainissement réseau). Elle fixe les modalités de déversement des effluents industriels dans le réseau d'assainissement.

La convention, ci annexée, :

↳ Est adaptée suivant l'activité de l'entreprise et ses caractéristiques (taille, consommation d'eau, situation sur le réseau d'assainissement urbain...).

↳ Fixe les conditions d'admissibilité des effluents (nature, fréquence, volume, ...), le partage des charges financières entre la commune et l'industriel, ainsi que le partage des responsabilités.

Madame la présidente propose au conseil communautaire :

- de l'autoriser à signer la convention tripartite de déversement des eaux usées d'ANVIS au réseau collectif de la ville de Decize.

- de l'autoriser à signer tous les actes et documents à intervenir dans cette affaire.

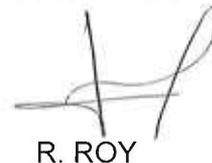
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 27 Juin 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 29/06/2023
Et de la publication le 29/06/2023

La Présidente

La Présidente,


R. ROY